

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 53

SENAT

★

VERSION FRANCAISE

★

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1. BILAN TECHNIQUE	11
3.2. BILAN FINANCIER	12
3.3. PERSPECTIVES	12
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	13
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	14
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	17
6. PROGRAMME 716: RENFORCEMENT DU PROCESSUS LEGISLATIF	21
6.1. PRESENTATION DU PROGRAMME	23
6.2. STRATEGIE PROGRAMME	23
6.3. PRESENTATION DES ACTIONS	23
6.4. PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS	24
7. PROGRAMME 717: CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	25
7.1. PRESENTATION DU PROGRAMME	27
7.2. STRATEGIE PROGRAMME	27
7.3. PRESENTATION DES ACTIONS	27
7.4. PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS	28
8. PROGRAMME 718: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SÉNAT	29
8.1. PRESENTATION DU PROGRAMME	31
8.2. STRATEGIE PROGRAMME	31
8.3. PRESENTATION DES ACTIONS	31
8.4. PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS	32

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La vision du Cameroun à l'horizon 25-30 ans est la suivante: (LE CAMEROUN: UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE). Elle s'appuie sur les résultats des études rétrospectives, le recensement des besoins et aspirations des populations et les ambitions des politiques. En particulier, elle systématise les aspirations et visions exprimées par les différents acteurs et se résume comme suit:

- Une nation unie, solidaire et jouissant d'un environnement de paix et de sécurité ;
- Une démocratie réelle, forte et juste ;
- Une administration décentralisée et au service du développement ;
- Une économie prospère et dotée d'infrastructures performantes ;
- Une économie basée sur l'intégration sous régionale et régionale, ainsi que sur l'insertion internationale ;
- Une démographie à croissance maîtrisée ;
- Une nation favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives autant que leur égalité professionnelle ;
- Une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome ;
- Une famille stable et harmonieuse ;
- Un accès équitable de tous aux services sociaux de base de qualité ;
- Une justice indépendante et accessible à tous ;
- Un niveau résiduel de pauvreté, d'analphabétisme et d'exclusion sociale ;
- Une culture camerounaise affirmée par son unité plurielle, attrayante et exportable au plan international ;
- Un niveau de chômage et de sous emplois résiduel ;
- Une jeunesse bien formée exaltant le mérite et l'expertise nationale ;
- Une allocation équitable de ressources entre villes et campagnes et entre les régions du pays.

Conscients des enjeux et défis à relever pour conduire notre pays à l'émergence à l'horizon 2035 ;

Conscients des principes démocratiques de séparation des pouvoirs et la nécessaire collaboration harmonieuse entre eux ;

Conscients de la fonction de représentants de collectivités locales décentralisées, et l'exigence de l'exercer avec, lucidité, responsabilité, engagement et patriotisme ;

Conscients des avancées en matière de modernisation de l'Etat à travers la décentralisation.

Nous, premiers sénateurs de la République du Cameroun, nous formulons la vision du Sénat comme suit « Le Cameroun, Etat unitaire décentralisé, doté de collectivités territoriales décentralisées autonomes, solidaires entre elles, plus fortes dans la compétition, plus justes dans la répartition des richesses et plus efficaces dans l'action ».

L'autonomie fait référence à une situation où les collectivités territoriales décentralisées déterminent elles mêmes les règles qui les régissent, sans pour autant être dans une situation de totale indépendance comme un état souverain.

La solidarité fait référence à une situation où les collectivités territoriales décentralisées de leurs libres initiatives mettent en commun une partie de leurs moyens afin de réaliser ensemble des projets collectifs. Ceci avec l'appui de l'Etat à travers une péréquation financière qui protège les collectivités territoriales décentralisées le plus pauvres dans un élan de solidarité nationale.

La force dans la compétition fait référence à une situation où les collectivités territoriales décentralisées sont des acteurs majeurs du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. Ainsi, elles mobilisent les investissements directs étrangers (IDE) et participent financièrement à la réalisation des grands projets d'investissement du gouvernement.

La justice dans la répartition des richesses fait référence à une situation caractérisée par une cohésion sociale à l'intérieur des CTD. Ainsi, les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont considérablement réduits, y compris les phénomènes d'exclusion des groupes vulnérables ou marginalisés.

L'efficacité dans l'action, fait référence où les CTD, sont de véritables relais de transposition au niveau local des politiques publiques décidées par l'ETAT

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

La constitution affirme le caractère unitaire et décentralisé de l'Etat camerounais. Cette caractéristique d'Etat décentralisé ne peut s'accommoder d'un parlement monocaméral. C'est la raison pour laquelle, le Cameroun s'est doté d'un parlement bicaméral dont le Sénat est la représentation des CTD. Il a pour principales missions de légiférer et de contrôler l'action du Gouvernement.

En effet, la représentation des CTD n'est qu'une modalité de la représentation de la Nation. Ceci parce que la CTD est une collectivité de citoyens, qui est une composante de la communauté nationale dans l'Etat unitaire.

.Quatre composantes essentielles peuvent être identifiées dans le domaine d'intervention du Sénat. Elles sont réparties en deux groupes à savoir les composantes verticales et les composantes horizontales.

Les composantes verticales sont constituées de la législation et de l'action gouvernementale et dans les composantes horizontales on retrouve la diplomatie parlementaire et la gouvernance et l'appui institutionnel.

La procédure législative comprend trois phases principales, successives et distinctes :

a) La phase pré parlementaire de préparation de la proposition de loi.

Elle regroupe l'ensemble des activités qui concourent à l'élaboration de la proposition de loi.

b) La phase parlementaire d'analyse, de discussion et de vote ;

Elle porte sur : (i) le dépôt du texte ; (ii) l'examen du texte en commission ; (iii) la séance plénière ; (iv) la navette parlementaire ; et (v) en cas de désaccord la mise en place d'une commission mixte paritaire.

c) La phase post parlementaire, qui débouche sur la promulgation de la loi.

Dans le contrôle de l'action gouvernementale, les sénateurs peuvent poser des questions au gouvernement, pour contrôler son action ; ils peuvent le faire de différentes manières : (i) adresser des questions écrites au gouvernement ; dans ce cas, les ministres leur répondent, à eux aussi par écrit, (ii) poser des questions orales aux ministres dans l'hémicycle, qui leur répondent aussitôt, et (iii) mettre en place le cas échéant des commissions d'enquête. Y seront associés les activités de contrôle budgétaire relatives aux dispositions du nouveau régime financier de l'Etat.

La diplomatie parlementaire vise principalement à contribuer, à améliorer le fonctionnement du Sénat. Le Sénat intervient au plan international à travers : (i) la participation aux travaux

des assemblées parlementaires internationales ; (ii) les groupes d'amitié ; et (iii) la coopération interparlementaire.

La gouvernance et l'appui institutionnel enfin, porte sur : (i) l'élaboration et/ou la révision du règlement intérieur ; (ii) l'organisation, les attributions et le fonctionnement des services, ainsi que le statut du personnel ; (iii) la gestion financière et patrimoniale ; (iv) le contrôle interne de gestion ; (v) la construction des édifices pour le compte du Sénat.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

a)

3.1 BILAN TECHNIQUE

a) Sur le plan législatif

Le premier résultat de l'activité législative du Sénat a été la promulgation par le Président de la République de la loi portant sur le règlement intérieur du Sénat. Ce texte fixe l'ensemble des règles applicables à l'organisation et au fonctionnement du Sénat, au déroulement de la procédure législative et à l'exercice du contrôle parlementaire. Il s'impose à l'ensemble des sénateurs qui doivent en observer toutes les dispositions.

Ensuite, il s'est tenu un séminaire sur la navette législative entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Dans le cadre de celui-ci, il a été question de former les Sénateurs et les députés pour réussir la navette des lois dans une configuration bicamérale du Parlement.

Au bilan des deux sessions, l'activité législative présente les résultats suivants :

Trois (3) projets de lois ont été examinés et adoptés par les Sénateurs. Le projet de loi portant régime de l'aviation civile. Et deux autres autorisant le Président de la République à approuver des réglementations internationales : l'accord bilatéral relatif au transport aérien signé entre les gouvernements camerounais et turc le 19 octobre 2012 à Ankara et la convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petits calibres, ainsi que leurs munitions, pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

Mais jusqu'à présent, les Sénateurs ne disposent pas encore d'assistance technique devant leur permettre de mieux examiner les lois.

b) Sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale

Le contrôle de l'action gouvernementale est l'une des fonctions essentielles du Sénat. Cette fonction est assurée par des moyens variés : (i) questions orales, (ii) questions écrites, (iii) commissions d'enquête. Y compris le contrôle budgétaire conformément aux dispositions du nouveau régime de l'Etat.

Les activités de contrôle de l'action gouvernementale, ne sont pas encore tenues comme prévues. Egalement, dans ce cadre, les Sénateurs ne disposent pas encore d'assistance technique devant leur permettre de mieux exercer la fonction de contrôle budgétaire de l'activité gouvernementale.

c) Sur le plan de la diplomatie parlementaire

La diplomatie parlementaire est l'action des parlements et des parlementaires sur la scène internationale, à travers les relations qu'établissent les parlements entre eux ou par le canal des organisations interparlementaires, ou des parlements communautaires ou régionaux. Elle

permettra de mieux faire connaître l'implication du Sénat dans le domaine international. Les activités de diplomatie parlementaire ont essentiellement porté sur l'accueil et les audiences accordées aux personnalités étrangères. Au cours des deux (02) premières sessions, le Président du Sénat a reçu des diplomates en poste au Cameroun ou d'importants hôtes de passage au Cameroun. Notamment l'ambassadeur de Turquie au Cameroun et le président du Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire. Le second était accompagné de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire au Cameroun.

Mais dans le cadre de cette composante, le Sénat n'a pas encore mené d'activités qui relèvent de la diplomatie parlementaire bilatérale, multilatérale et communautaire.

d) Sur le plan administratif

L'absence des conditions matérielles essentielles et des textes réglementaires y afférents cause de graves dysfonctionnements qui se répercutent sur beaucoup d'éléments de la vie du Sénat. Ils portent sur :

- L'insuffisance des bureaux et des moyens de communication ;
- L'absence d'un texte portant organisation administrative du Sénat ;
- L'absence des logements de fonctions ;
- L'absence d'un texte portant répartition salariale et avantages associés des Sénateurs et des personnels administratifs du Sénat.

3.2 BILAN FINANCIER

3.3 PERSPECTIVES

ENJEUX

La qualité du processus législatif

Il s'agit ici d'enrichir et d'améliorer la qualité de notre processus législatif dans les différents domaines déterminés par notre constitution, notamment les droits, garanties et obligations fondamentales du citoyen, le statut des personnes et le régime des biens, l'organisation politique, administrative, judiciaire, les questions financières et patrimoniales, la programmation des objectifs d'action économique et sociale ainsi que le régime de l'éducation.

La qualité du processus législatif doit infine conduire à la production de bonnes lois. Par « bonne loi », il convient de comprendre une « loi applicable ». Une loi applicable est celle qui est (i) normative, c'est-à-dire qu'elle doit fixer des règles et des sanctions en cas d'inexécution de ces règles ; (ii) claire, faute de quoi sa mise en œuvre sera ralentie par l'incertitude qu'elle suscitera dans l'esprit de ceux qui en seront chargés au sein du pouvoir exécutif ; (iii) à jour c'est-à-dire s'appliquant très exactement au reste de la législation et de la réglementation en vigueur. Toute méconnaissance de cette dernière aboutit, en effet, à rendre redondant ou lacunaire, c'est-à-dire inopérant un texte de loi qui en serait entaché ; (iv) précise, c'est-à-dire avare de mots, d'adjectifs et d'adverbes, sinon son interprétation risque d'être une source de contentieux où interviendra le juge ; et (v) lisible, car les citoyens exigent aujourd'hui de comprendre la loi et ils n'hésitent pas à critiquer les auteurs quand tel n'est pas le cas.

L'efficacité du contrôle de l'action du gouvernement

Il s'agit ici d'enrichir et d'améliorer l'efficacité du contrôle de l'action du gouvernement. En effet, l'efficacité du contrôle de l'action du gouvernement est liée, dans une large mesure, à la qualité de leur formation et aux conditions dans lesquelles les renseignements sont fournis au Sénat. Cette mission de contrôle nécessite, de la part du Sénat, de disposer d'une information

permanente, riche, diversifiée et proche de l'actualité. Cependant, il ya lieu d'opérer une distinction essentielle entre les informations qui doivent être obligatoirement fournies par le gouvernement et celles recueillies par les Sénateurs eux-mêmes, selon les procédures spécifiques (questions écrites, orales, missions d'informations, commissions d'enquête ...). Si les premières conditionnent et facilitent le contrôle, les secondes peuvent constituer plus précisément, par la mise en œuvre de procédures d'interrogation et d'investigation, de véritables manifestations de contrôles à l'initiative du Sénat. Les unes et les autres permettent au Sénat d'évaluer l'activité gouvernementale, de faire les propositions de réforme ou de prendre des initiatives législatives.

Le rayonnement du Cameroun

Il s'agit ici de consolider le rayonnement du Cameroun tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ceci à travers une politique fondée sur la défense et la promotion des principes du droit international, de paix, d'amitié, de coopération, de bon voisinage, de non ingérence, de souveraineté et d'indépendance des Etats.

DEFIS

Malgré les avancées significatives, du Cameroun, dans l'approfondissement du processus démocratique et l'enracinement de l'Etat de droit, il demeure des défis majeurs auxquels le Sénat nouvellement constitué devra faire face. Il s'agit de :

- Elaborer le texte portant organisation administrative du sénat ;
- Recruter le personnel administratif,
- Construire et équiper l'hémicycle y compris l'hôtel des sénateurs ;
- Mettre à la disposition des sénateurs et du personnel administratif du sénat, des moyens nécessaires à l'accomplissement des fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale avec toute l'efficacité requise ;
- Etablir des relations avec des Sénats des pays amis ;
- Œuvrer à une plus grande prise en compte nationale des préoccupations locales dans leurs diversités et leurs complexités ;
- Contribuer à l'établissement des chaînes de solidarité entre les CTD ;
- Œuvrer pour une croissance durable conduisant à un développement solidaire et partagé ;
- Contribuer à la construction d'un Cameroun plus juste et plus équitable à travers le vote de la loi ;
- Contribuer à faire de la justice une réalité palpable dans la vie concrète des Camerounais.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique du Sénat est de « assurer l'équité dans les différentes formes d'intervention publiques en faveur des CTD et contribuer au développement durable du pays ».

Pour atteindre cet objectif trois axes stratégiques ont été identifiés :

- Axe 1 : contribution à l'amélioration de la législation en faveur des collectivités territoriales décentralisées ;
- Axe 2 : renforcement de la prise en compte des intérêts des CTD dans l'action gouvernementale ;

Mise en place d'une administration performante

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 716

Renforcement du processus législatif						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	AMÉLIORATION DE L'EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS	Garantir l'efficacité dans l'examen et la discussion des projets et propositions de lois	Délai moyen d'examen des projets de lois	0.0	10.0	
02	CONTRIBUTION À LA PROPOSITION D'UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	Assurer l'initiative parlementaire des lois en faveur des CTDs	Nombre de propositions de lois en faveur des CTDs	0.0	5.0	
03	APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE LÉGISLATION	Assurer la qualité dans la production des procès verbaux et la mise en forme des lois votées	Délai moyen de rédaction des procès verbaux	0.0	2.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 717

Contribution à la consolidation du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	APPUI À L'ENCADREMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	Accompagner les élus locaux dans le cadre de leur mandat	Nombre d'actions menées en faveur des CTDs	0.0	10.0	
02	CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT	Veiller à la mise en œuvre effective des engagements pris par le gouvernement en faveur des collectivités territoriales décentralisées	Taux de réalisation du programme de contrôle	0.0	80.0	
03	APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT	Appuyer techniquement les sénateurs dans les activités de contrôle de l'action du gouvernement	Délai moyen de mise à disposition des rapports d'analyse aux sénateurs	10.0	5.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 718

Gouvernance et appui institutionnel du Sénat						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	MISE EN PLACE DU CADRE JURIDIQUE, ORGANIQUE ET FONCTIONNEL DU SÉNAT	Poursuivre la mise en place du cadre juridique, organique et fonctionnel du Sénat	Disponibilité des textes	0.0	100.0	
02	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer les capacités des personnels et des sénateurs	Nombre de personnels et de sénateurs formés	100.0	300.0	

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

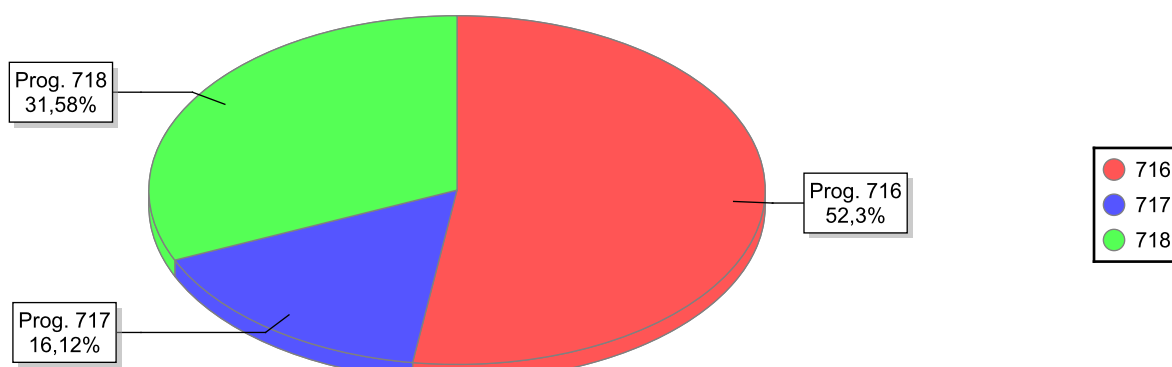
03	GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	Assurer l'affectation des ressources financières dans les domaines prioritaires	Niveau d'allocation des ressources financières dans les domaines prioritaires	40.0	60.0	
04	GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	Assurer l'accessibilité interne et externe de l'information	Indice de disponibilité de l'information	0.0	80.0	
05	GESTION DES INFRASTRUCTURES	construire et réhabiliter les infrastructure du Sénat	Taux global de construction et de réhabilitation des infrastructures programmées	0.0	70.0	
06	GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES ÉQUIPEMENTS	Doter les services en équipements modernes	Taux de satisfaction des besoins en équipement des services	0.0	60.0	
07	GESTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	Assurer la présence du Sénat dans les réunions inter parlementaires où le Sénat est invité	Taux de participation aux rencontres intr parlementaires où le Sénat est convié	50.0	75.0	
08	GESTION DE LA SÉCURITÉ DU PALAIS DU SÉNAT	Veiller à la sécurisation du Palais du Sénat	Nombre d'infractions constatées par an	0.0	4.0	
09	COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SÉNAT	Assurer le fonctionnement régulier des services	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance	40.0	60.0	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

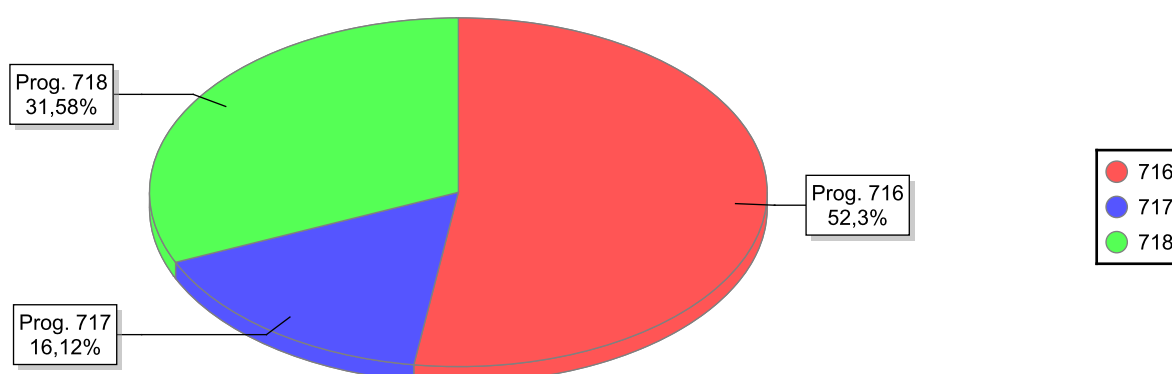
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
716	Renforcement du processus législatif	4 950 000 000	4 950 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	7 950 000 000	7 950 000 000
717	Contribution à la consolidation du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	2 450 000 000	2 450 000 000	0	0	2 450 000 000	2 450 000 000
718	Gouvernance et appui institutionnel du Sénat	4 800 000 000	4 800 000 000	0	0	4 800 000 000	4 800 000 000
Total		12 200 000 000	12 200 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	15 200 000 000	15 200 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 716

Renforcement du processus législatif

RESPONSABLE DU PROGRAMME

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la qualité des lois votées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau de contribution au processus législatif	%	2012	0	2016	10

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 AMÉLIORATION DE L'EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS

ACTION 02 CONTRIBUTION À LA PROPOSITION D'UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

ACTION 03 APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE LÉGISLATION

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

la première mission des sénateurs est de représenter les collectivités territoriales décentralisées.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMÉLIORATION DE L'EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS

OBJECTIF 1 Garantir l'efficacité dans l'examen et la discussion des projets et propositions de lois

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Délai moyen d'examen des projets de lois	j	2012	0	2016	10

ACTION 02

CONTRIBUTION À LA PROPOSITION D'UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

OBJECTIF 1 Assurer l'initiative parlementaire des lois en faveur des CTDs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de propositions de lois en faveur des CTDs	nb	2012	0	2016	5

ACTION 03

APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE LÉGISLATION

OBJECTIF 1 Assurer la qualité dans la production des procès verbaux et la mise en forme des lois votées

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Délai moyen de rédaction des procès verbaux	j	2012	0	2016	2

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMÉLIORATION DE L'EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS	2 950 000 000	2 950 000 000	0	0	2 950 000 000	2 950 000 000
02	CONTRIBUTION À LA PROPOSITION D'UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	2 000 000 000
03	APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE LÉGISLATION	0	0	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Total		4 950 000 000	4 950 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	7 950 000 000	7 950 000 000

7. PROGRAMME 717

Contribution à la consolidation du contrôle parlementaire de
l'action gouvernementale

RESPONSABLE DU PROGRAMME

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Veiller au développement équilibré des Collectivités Territoriales Décentralisées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Volume global du financement public accordé aux Collectivités Territoriales Décentralisées des zones rurales	%	2012	10	2016	30

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 APPUI À L'ENCADREMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

ACTION 02 CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

la première mission des sénateurs est de représenter les collectivités territoriales décentralisées.

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

APPUI À L'ENCADREMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

OBJECTIF 1 Accompagner les élus locaux dans le cadre de leur mandat

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'actions menées en faveur des CTDs	nb	2012	0	2016	10

ACTION 02

CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT

OBJECTIF 1 Veiller à la mise en oeuvre effective des engagements pris par le gouvernement en faveur des collectivités territoriales décentralisées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de réalisation du programme de contrôle	%	2012	0	2016	80

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
						en FCFA	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	APPUI À L'ENCADREMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	1 700 000 000	1 700 000 000	0	0	1 700 000 000	1 700 000 000
02	CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT	750 000 000	750 000 000	0	0	750 000 000	750 000 000
Total		2 450 000 000	2 450 000 000	0	0	2 450 000 000	2 450 000 000

8. PROGRAMME 718

Gouvernance et appui institutionnel du Sénat

RESPONSABLE DU PROGRAMME

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Appuyer la mise en oeuvre des programmes opérationnels

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux global de réalisation des actions programmées	%	2012	70	2016	85

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 02 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 03 GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

ACTION 07 GESTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

la première mission des sénateurs est de représenter les collectivités territoriales décentralisées.

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 02

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 Renforcer les capacités des personnels et des sénateurs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de personnels et de sénateurs formés	nb	2013	100	2016	300

ACTION 03

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

OBJECTIF 1 Assurer l'affectation des ressources financières dans les domaines prioritaires

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau d'allocation des ressources financières dans les domaines prioritaires	%	2012	40	2016	60

ACTION 07

GESTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

OBJECTIF 1 Assurer la présence du Sénat dans les réunions inter parlementaires où le Sénat est invité

VALEUR DE REFERENCE	VALEUR CIBLE
---------------------	--------------

PROGRAMME 718: Gouvernance et appui institutionnel du Sénat

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de participation aux rencontres intr parlementaires où le Sénat est convié	%	2012	50	2016	75

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
02	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	2 000 000 000
03	GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	800 000 000	800 000 000	0	0	800 000 000	800 000 000
07	GESTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Total		4 800 000 000	4 800 000 000	0	0	4 800 000 000	4 800 000 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 53 - SENAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 1	SOUVERAINETE	15 200 000	15 200 000
Fonction 12	Fonctions législatives	15 200 000	15 200 000
Programme 716	Renforcement du processus législatif	7 950 000	7 950 000
Action 01	AMÉLIORATION DE L'EXAMEN DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS	2 950 000	2 950 000
Article 21 00 10	CABINET DU PRESIDENT DU SENAT	2 450 000	2 450 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	500 000	500 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500 000	500 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	450 000	450 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	500 000	500 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	500 000	500 000
Article 29 00 00	DEPENSES COMMUNES DU CABINET DU SENAT	500 000	500 000
Paragraphe 6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	500 000	500 000
Action 02	CONTRIBUTION À LA PROPOSITION D'UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	2 000 000	2 000 000
Article 31 00 10	SECRETARIAT GENERAL DU SENAT	2 000 000	2 000 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	1 000 000	1 000 000
6263	Indemnités spécifiques	1 000 000	1 000 000
Action 03	APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX ACTIVITÉS DE LÉGISLATION	3 000 000	3 000 000
Article 31 00 10	SECRETARIAT GENERAL DU SENAT	3 000 000	3 000 000
Paragraphe 2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	3 000 000	3 000 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 53 - SENAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 717	Contribution à la consolidation du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	2 450 000	2 450 000
Action 01	APPUI À L'ENCADREMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	1 700 000	1 700 000
Article 39 00 00	DEPENSES COMMUNES DU SENAT	1 700 000	1 700 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	250 000	250 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	250 000	250 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	250 000	250 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	950 000	950 000
Action 02	CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITÉ DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT	750 000	750 000
Article 31 00 10	SECRETARIAT GENERAL DU SENAT	750 000	750 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	250 000	250 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	250 000	250 000
6263	Indemnités spécifiques	250 000	250 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 53 - SENAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 718	Gouvernance et appui institutionnel du Sénat	4 800 000	4 800 000
Action 02	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 000 000	2 000 000
Article 39 00 00	DEPENSES COMMUNES DU SENAT	2 000 000	2 000 000
Paragraphe 6261	Heures supplémentaires	1 000 000	1 000 000
6263	Indemnités spécifiques	1 000 000	1 000 000
Action 03	GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	800 000	800 000
Article 39 00 00	DEPENSES COMMUNES DU SENAT	800 000	800 000
Paragraphe 6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	250 000	250 000
6162	Entretien des ascenseurs	250 000	250 000
6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes, sanitaires et plomberies	300 000	300 000
Action 07	GESTION DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	2 000 000	2 000 000
Article 21 00 10	CABINET DU PRESIDENT DU SENAT	2 000 000	2 000 000
Paragraphe 6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	1 000 000	1 000 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	1 000 000	1 000 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		15 200 000	15 200 000